

**CANADA**  
**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**VILLE DE WATERVILLE**

À une séance régulière du conseil de la Ville de Waterville tenue le 1<sup>er</sup> octobre 2025, à 19 h 00, en la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de Mme Nathalie Dupuis, mairesse.

Présents :

- M. Gaétan Lafond, conseiller au siège no. 2
- M. Karl Hunting, conseiller au siège no. 3
- M. Gordon Barnett, conseiller au siège no. 4
- Mme Véronique Blais, conseillère au siège no. 5
- M. René Bessette, conseiller au siège no. 6

Mme Nathalie Isabelle, directrice générale et greffière-trésorière est également présente.

Est absent : M. Philippe-David Blanchette, conseiller au siège no. 1

**OUVERTURE DE LA SESSION**

Le quorum étant constaté conformément à la loi, la session est ouverte à 19 h 00 par la mairesse Mme Nathalie Dupuis.

**ORDRE DU JOUR**

- 1.0 Adoption de l'ordre du jour
- 2.0 Adoption du procès-verbal de la séance du 2 septembre 2025
- 3.0 Adoption des comptes payés de septembre 2025
- 4.0 Dépôt du rapport sur la délégation de dépenses pour septembre 2025
  
- 5.0 Période de questions
  
- 6.0 Dérogations et PIIA:
  - 6.1 Dérogation mineure 2025-09-0014 au 127 rue Champêtre
  - 6.2 PIIA – 2025-09-0146 - 115, rue Compton Est
  - 6.3 PIIA – 2025-07-0012 - 4050-4060, route 147
  
- 7.0 Résolutions :
  - 7.1 Entente intermunicipale concernant des services de collecte des déchets et matières compostables entre la Ville de Waterville et la municipalité de Hatley pour 2026 à 2028
  - 7.2 Entente intermunicipale concernant des services de collecte des déchets et matières compostables entre la Ville de Waterville et la municipalité de North Hatley pour 2026
  - 7.3 Calendrier des séances régulières du conseil pour l'année 2026
  - 7.4 Contrat de services juridiques année 2026
  - 7.5 Octroi d'un contrat de gestion et opération de l'usine de filtration pour 2026
  - 7.6 Demande de paiement no 7 de Construction Alain Morin (CAM) pour les travaux de réaménagement du Centre multifonctionnel de Waterville
  - 7.7 Demande de paiement no 2 de Les Constructions Yves Lessard Inc pour les travaux de réaménagement du 660 rue Couvent Waterville
  - 7.8 Adoption budget OMH 2025 Révisé – Partie Waterville
  - 7.9 Entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle en matière de sécurité incendie avec la Régie intermunicipale de prévention et de protection incendie Memphrémagog Est
  - 7.10 Mandat d'étude géotechnique pour travaux rue Compton Est de Couvent à Dépôt
  - 7.11 Travaux du 660 rue du Couvent – Directives de changement
  - 7.12 Travaux du Centre multifonctionnel – Directive de changement DC-S-17
  
- 8.0 Varia
  
- 9.0 Questions des contribuables
  
- 10.0 Levée de l'assemblée



**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de la Loi sur les Cités et villes (L.R.Q., c.c-19), le conseil doit adopter un ordre du jour et, en conséquence, il prend en compte un tel ordre pour la présente session;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres ont reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente session du conseil municipal de la Ville de Waterville.

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond  
Appuyé par la conseillère Véronique Blais  
Et résolu à l'unanimité

**D'**adopter l'ordre du jour déposé avec les ajouts suivants :

- 6.4 PIIA – 2025-09-0017 – LOT 1 801 585 rue King
- 7.13 Octroi d'un contrat d'entretien de la patinoire extérieure et de la glissade saison 2025-2026
- 7.14 Travaux du Centre Multifonctionnel – Directive de changement DC-E-01
- 7.15 Demande de paiement no. 3 de Les Constructions Yves Lessard Inc. pour les travaux de réaménagement du 660 rue Couvent, Waterville
- 7.16 Contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux ou espaces naturels- subdivision du lot 5 662 313 (395 rue King)
- 7.17 Modification du calendrier des séances régulières du conseil pour l'année 2025

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 2 SEPTEMBRE 2025**

**CONSIDÉRANT** l'article 148.1 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c.c- 27.1), à l'égard de l'ordre du jour du conseil municipal de la Ville de Waterville;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres ont reçu, à même leur convocation, une copie du procès-verbal de la session ordinaire du 2 septembre 2025 au moins vingt-quatre heures avant la tenue de la présente séance, la greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Gordon Barnett  
Appuyé par le conseiller Karl Hunting  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** le procès-verbal de la séance du 2 septembre 2025 soit adopté.



**ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER DU 1<sup>ER</sup> AU 30 SEPTEMBRE 2025**

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond  
Appuyé par conseiller René Bessette  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** les comptes payés et à payer du 1er au 30 septembre soient adoptés :

Les activités courantes du 1er au 30 septembre : 559 775.73\$

Les salaires du 1er au 30 septembre : 31 706.82\$

La greffière-trésorière certifie par les présentes qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses encourues par le biais du certificat no. 357.

**DÉPÔT DU RAPPORT SUR LA DÉLÉGATION DE DÉPENSES POUR SEPTEMBRE 2025**

La directrice générale et greffière-trésorière dépose le rapport de délégation de dépenses pour le mois de septembre 2025.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Deux personnes sont présentes.

Une personne adresse les questions suivantes :

- Quelles sont les règles de travaux ne nécessitant pas de permis ? Cette question doit être adressée à l'inspecteur en bâtiment et environnement. Il est la personne responsable du respect des règlement d'urbanisme.
- Pourquoi le projet de sentier glacé chez un propriétaire privé ne peut pas être réalisé. On lui répond que les projets doivent respecter la règlementation et qu'un suivi doit être fait avec l'inspecteur.
- Projet éolien avec la MRC :
  - Est-ce que le dossier a été discuté à la Ville de Waterville ? Très peu
  - A-t-on pensé aux risques financiers? La mairesse explique que c'est sur la glace pour le moment et dirige les gens vers le site de la MRC afin d'avoir plus d'informations.

**DÉROGATION MINEURE 2025-09-0014 AU 127 RUE CHAMPÊTRE**

**CONSIDÉRANT QUE** le propriétaire du lot 6 473 069 (127, rue Champêtre) a soumis une demande de dérogation mineure concernant une marge arrière non conforme dans la zone R-15;



**CONSIDÉRANT QUE** le propriétaire n'a pas obtenu de permis pour l'ajout d'un bâtiment accessoire avant de l'avoir implanté sur le terrain, situé au 127 Champêtre;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 145.5 de la LAU stipule : La résolution peut aussi avoir effet à l'égard de travaux en cours ou déjà exécutés, dans le cas où ces travaux ont fait l'objet d'un permis de construction et ont été effectués de bonne foi;

**CONSIDÉRANT QUE** les demandes de dérogation mineures doivent être analysées selon le règlement sur les dérogations mineures no. 402 et les critères de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1);

**CONSIDÉRANT QUE** le CCU a effectué l'analyse du projet selon les critères ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'application du règlement de zonage ne cause pas un préjudice sérieux au demandeur ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'autorisation de la dérogation mineure pourrait causer un précédent;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité ou de santé publique ou de porter atteinte à la qualité de l'environnement ou au bien-être général;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

**CONSIDÉRANT QUE** le CCU recommande au conseil municipal **de refuser** la demande de dérogation mineure pour autoriser une marge arrière de moins de 1.5m pour le bâtiment accessoire situé au 127 Champêtre.

Il est proposé par le conseiller René Bessette  
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil refuse la présente demande de dérogation mineure tel que recommandé par le CCU.

6014-2025-10-01

**PIIA – 2025-09-0146 - 115, RUE COMPTON EST**

**CONSIDÉRANT QUE** l'année de construction de l'immeuble sur le lot 1 801 797 date d'avant 1940 et est cité, à l'annexe B, parmi la liste des bâtiments soumis au règlement numéro 618 sur les PIIA;

**CONSIDÉRANT QUE** le garde-corps à retirer n'est pas celui d'origine du bâtiment et par conséquent a peu d'intérêt patrimonial;



**CONSIDÉRANT QUE** le CCU est d’avis que les poteaux qui resteront en place devront avoir un volume plus grand pour conserver le cachet et l’harmonie avec l’immeuble;

**CONSIDÉRANT QUE** le propriétaire a remis les plans des travaux à venir;

**CONSIDÉRANT QUE** le propriétaire a remis la description des travaux qui vont être effectués sur la résidence et qu’elle respecte les normes établies selon le règlement du PIIA;

**CONSIDÉRANT QUE** la rénovation de la résidence ne causera aucun préjudice au voisinage;

**CONSIDÉRANT QUE** le CCU recommande au conseil municipal **d’approuver** la demande pour le retrait du garde-corps sur la résidence située au 115 rue Compton Ouest;

Il est proposé par la conseillère Véronique Blais  
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond  
Et résolu à l’unanimité

**QUE** le conseil approuve la présente demande, tel que recommandé par le CCU.

6015-2025-10-01

**PIIA – 2025-07-0012 - 4050-4060, ROUTE 147**

**CONSIDÉRANT QUE** le propriétaire de l’immeuble situé au 4050-4052, route 147 (lot 2 444 473) a soumis une demande de modification extérieure de la résidence;

**CONSIDÉRANT QUE** l’immeuble est assujetti au règlement sur les PIIA no. 618 – Secteur périmètre urbain d’Huntingville ;

**CONSIDÉRANT QUE** les demandes assujetties au secteur de Huntingville doivent être analysées selon les critères d’analyse de l’article 5.12 du même règlement ;

**CONSIDÉRANT QUE** le CCU a effectué l’analyse du projet selon les critères indiqués à l’article 5.12;

**CONSIDÉRANT QUE** le CCU est d’avis que le projet ne respecte pas les critères d’analyse applicables ;

**CONSIDÉRANT QUE** le CCU juge que des couleurs dans les tons de brun et de rouge devraient être priorisées;

**CONSIDÉRANT QUE** le CCU juge que le plan proposé ne s’harmonise pas bien en volumétrie avec les bâtiments avoisinants et celui qu’il remplacerait;



**CONSIDÉRANT QUE** le CCU juge que le plan proposé ne s’harmonise pas bien en couleur et matériaux avec les bâtiments avoisinants et celui qu’il remplacerait;

**CONSIDÉRANT QUE** le CCU juge qu’un plan a deux étages seraient à prioriser, pour harmoniser la volumétrie;

**CONSIDÉRANT QUE** le CCU juge que la tôle ainsi que la brique devraient être priorisées;

**CONSIDÉRANT QUE** le CCU recommande au conseil municipal de **refuser** le projet de reconstruction présenté tel que présenté;

Il est proposé par le conseiller René Bessette  
Appuyé par la conseillère Véronique Blais  
Et résolu à l’unanimité

**QUE** le conseil refuse la présente demande, tel que recommandé par le CCU.

6016-2025-10-01

**PIIA – 2025-09-0017 – LOT 1 801 585 RUE KING**

**CONSIDÉRANT QUE** les propriétaires de l’immeuble situé la rue King, (lot 1 801 585) ont soumis une demande de permis de construction d’un immeuble multi logement;

**CONSIDÉRANT QUE** l’immeuble est assujetti au règlement sur les PIIA no. 618 – Secteur résidentiel centre-ville;

**CONSIDÉRANT QUE** les demandes assujetties au secteur du centre-ville doivent être analysées selon les critères d’analyse de l’article 5.9 du même règlement ;

**CONSIDÉRANT QUE** le CCU a effectué l’analyse du projet selon les critères indiqués à l’article 5.12;

**CONSIDÉRANT QUE** le CCU est d’avis que le projet ne respecte pas les critères d’analyse applicables ;

**CONSIDÉRANT QUE** le CCU juge que le plan s’harmonise en volumétrie avec les bâtiments avoisinants;

**CONSIDÉRANT QUE** le CCU juge que le plan proposé ne s’harmonise pas en couleur et matériaux avec les bâtiments avoisinants;

**CONSIDÉRANT QUE** le CCU juge qu’un plan d’aménagement devrait être exigé pour s’assurer de la conservation et l’intégration du bâtiment et des arbres matures existants;



**CONSIDÉRANT QUE** le CCU recommande au conseil municipal de ne pas autoriser le projet de construction présenté tel quel;

Il est proposé par le conseiller René Bessette  
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil refuse la présente demande, tel que recommandé par le CCU.

6017-2025-10-01

**ENTENTE INTERMUNICIPALE CONCERNANT DES SERVICES DE COLLECTE DES DÉCHETS ET MATIÈRES COMPOSTABLES ENTRE LA VILLE DE WATERVILLE ET LA MUNICIPALITÉ DE HATLEY POUR 2026 À 2028**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Hatley a décidé de renouveler l'entente de services pour les trois prochaines années;

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting  
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** la Ville de Waterville approuve l'Entente intermunicipale concernant des services de collecte des déchets et matières compostables entre la Ville de Waterville et la municipalité de Hatley pour 2026 à 2028;

**QUE** la mairesse et la directrice générale soient autorisées à signer ladite entente pour et au nom de la Ville.

6018-2025-10-01

**ENTENTE INTERMUNICIPALE CONCERNANT DES SERVICES DE COLLECTE DES DÉCHETS ET MATIÈRES COMPOSTABLES ENTRE LA VILLE DE WATERVILLE ET LA MUNICIPALITÉ DE NORTH HATLEY POUR L'ANNÉE 2026**

**ATTENDU QUE** la Ville de Waterville et la municipalité de North Hatley désirent se prévaloir des dispositions de l'article 569 et les suivantes du Code municipal du Québec (RLRQ c. C-27.1) et l'article 468 et les suivantes de la Loi sur les Cités et Villes (RLRQ. C. C-19) pour conclure une entente relative à des services de collectes des déchets et des matières compostables pour l'année 2026;

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond  
Appuyé par le conseiller Karl Hunting  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** la Ville de Waterville approuve l'Entente intermunicipale concernant des services de collecte des déchets et matières compostables entre la Ville de Waterville et la municipalité de North Hatley pour l'année 2026;



**QUE** la mairesse et la directrice générale soient autorisées à signer ladite entente pour et au nom de la Ville.

6019-2025-10-01

### **CALENDRIER DES SÉANCES RÉGULIÈRES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2026**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Waterville doit adopter un calendrier des séances régulières du conseil municipal ;

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond  
Appuyé par le conseiller René Bessette  
Et résolu à l'unanimité

**D'**adopter le calendrier suivant pour les séances régulières du conseil municipal de l'année 2026 :

#### **Heure des séances : 19h**

Lundi 12 janvier 2026  
Lundi 2 février 2026  
Lundi 2 mars 2026  
Mardi 7 avril 2026  
Lundi 4 mai 2026  
Lundi 1<sup>e</sup> juin 2026  
Lundi 6 juillet 2026  
Lundi 10 août 2026  
Mardi 8 septembre 2026  
Lundi 5 octobre 2026  
Lundi 2 novembre 2026  
Lundi 7 décembre 2026

6020-2025-10-01

### **CONTRAT DE SERVICES JURIDIQUES ANNÉE 2026**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Waterville doit se prévaloir de services d'assistance juridique ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Waterville possède une offre de service fixant les conditions pour se prévaloir de services d'assistance juridique;

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond  
Appuyé par le conseiller Karl Hunting  
Et résolu à l'unanimité

**D'**autoriser le maire et la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services du cabinet Cain Lamarre, conseillers juridiques inc., au besoin pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026.



**OCTROI CONTRAT EXPLOITATION ET OPÉRATION USINE DE TRAITEMENT EAU POTABLE POUR L'ANNÉE 2026**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Waterville doit recourir à des services professionnels spécialisés pour l'exploitation et l'opération de son usine de traitement d'eau potable du secteur urbain ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise Aquatech a soumis une soumission conforme;

Il est proposé par la conseillère Véronique Blais  
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond  
Et résolu à l'unanimité

**D'octroyer** le contrat pour l'exploitation et l'opération de l'usine de traitement d'eau potable du secteur urbain pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2026 à l'entreprise Aquatech;

**DE** défrayer les coûts pour l'année 2026, de 84 500 \$ plus taxes applicables pour le mandat de base;

**D'approuver** les tarifs horaires pour la gestion des alarmes et des urgences :  
Opérateur à 102.00\$/heure plus taxes applicables

**D'autoriser** la mairesse et la direction générale à signer tous les documents relatifs à ce contrat.

**DEMANDE DE PAIEMENT NO 7 DE CONSTRUCTION ALAIN MORIN (CAM) POUR LES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DU CENTRE MULTIFONCTIONNEL DE WATERVILLE**

**CONSIDÉRANT QUE** l'entrepreneur CAM a réalisé une partie des travaux;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entrepreneur a présenté une demande de paiement no 7 pour son avancement des travaux en date du 15 septembre 2025;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme mandatée pour la surveillance ADSP, représentée par son sous-traitant Mire Architecture, a produit le certificat de paiement no 7 en bonne et due forme pour la demande de paiement no 7;

Il est proposé par le conseiller René Bessette  
Appuyé par le conseiller Gordon Barnett  
Et résolu à l'unanimité

**D'accepter** le certificat de paiement no 7 préparé par Mire Architecture et;

**D'approuver** la demande de paiement no 7 de CAM au montant de 426 382.88\$ taxes incluses pour les travaux de réaménagement du Centre multifonctionnel.



6023-2025-10-01

**DEMANDE DE PAIEMENT NO 2 DE LES CONSTRUCTIONS YVES LESSARD INC POUR  
LES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DU 660 RUE COUVENT WATERVILLE**

**CONSIDÉRANT QUE** l'entrepreneur Les Constructions Yves Lessard Inc. a réalisé une partie des travaux;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entrepreneur a présenté une demande de paiement no 2 pour son avancement des travaux en date du 11 septembre 2025;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme mandatée pour la surveillance Architech Design, a produit le certificat de paiement no 2 en bonne et due forme pour la demande de paiement no 2;

Il est proposé par le conseiller René Bessette  
Appuyé par le conseiller Karl Hunting  
Et résolu à l'unanimité

**D' le certificat de paiement no 2 préparé par Architech Design et;**

**D'approuver** la demande de paiement no 2 de Les Constructions Yves Lessard Inc. au montant de 1 669.97\$ taxes incluses pour les travaux de réaménagement du 660 rue du Couvent.

6024-2025-10-01

**ADOPTION BUDGET OMH 2025 RÉVISÉ – PARTIE WATERVILLE**

**ATTENDU QUE** la Société d'habitation du Québec a présenté un budget révisé en date du 22 août 2025 de l'Office d'habitation de la Vallée de Coaticook pour l'immeuble de Waterville (2147) pour l'année 2025 ;

**ATTENDU QUE** le déficit prévu à répartir pour 2025 s'élève à 25 790 \$ élevant ainsi le montant du déficit payable, sur demande, par la Ville de Waterville à 2 790 \$;

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting  
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil municipal accepte le budget 2025 révisé tel que présenté par la Société d'habitation du Québec en date du 22 août 2025.

6025-2025-10-01

**ENTENTE RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT D'UN PLAN D'AIDE MUTUELLE EN  
MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE AVEC LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE  
PRÉVENTION ET DE PROTECTION INCENDIE MEMPHRÉMAGOG EST**

**ATTENDU QUE** les municipalités parties à l'entente désirent se prévaloir des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* et des articles 569 et suivant



du *Code municipal* pour conclure une entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie;

**ATTENDU QU'UN** des objectifs du schéma de couverture de risques incendie consiste à optimiser les ressources consacrées à la sécurité incendie;

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond  
Appuyé par le conseiller Gordon Barnett  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** la Ville de Waterville signe l'Entente Relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle en matière de sécurité incendie avec la Régie intermunicipale de prévention et de protection incendie Memphrémagog Est tel que présenté par la Directrice générale;

**QUE** la mairesse et la directrice générale soient autorisées à signer ladite entente pour et au nom de la Ville.

6026-2025-10-01

**MANDAT D'ÉTUDE GÉOTECHNIQUE POUR TRAVAUX RUE COMPTON EST DE COUVENT À DÉPÔT**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Waterville doit recourir à des services professionnels pour la réalisation d'une étude géotechnique et la caractérisation environnementale dans le cadre de la mise à jour des plans et devis de la rue Compton Est, de Couvent à Dépôt;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville doit faire une demande de prix auprès de quelques fournisseurs pour ce mandat;

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond  
Appuyé par le conseiller Karl Hunting  
Et résolu à l'unanimité

**D'**approuver un montant budgétaire de 45 000\$ plus les taxes applicables et autorise la direction générale à donner un mandat respectant ce montant;

**DE** financer la dépense par la subvention de la TECQ.

6027-2025-10-01

**TRAVAUX DU 660 RUE DU COUVENT – DIRECTIVES DE CHANGEMENT**

**CONSIDÉRANT** le contrat visant l'exécution de travaux de réfection du 660 rue du Couvent afin d'y accueillir le CPE l'Enfantillage octroyé à Les Constructions Yves Lessard Inc. par la résolution 5937-2025-06-02 le 2 juin 2025;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux de transformation de réfection sont en cours;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme d'architecte présente, en date du 30 septembre 2025,



les directives de changement (DC-C-01-R1, DC-M-01) concernant des travaux de modifications de drainage des fondations et de conduite pluviale et réfection des branchements de service au montant budgétaire total de 42 411.08\$ avant taxes;

Il est proposé par la conseillère Véronique Blais  
Appuyé par le conseiller René Bessette  
Et résolu à l'unanimité

**D'**approuver les directives de changement (DC-C-01-R1, DC-M-01) tel que précédemment mentionné;

**De** financer cette dépense par le surplus accumulé;

**D'**autoriser le paiement de la dépense, sur réception des décomptes et approbation du conseil, selon les étapes prévues au devis, et ce jusqu'au montant maximal autorisé.

6028-2025-10-01

**TRAVAUX DU CENTRE MULTIFONCTIONNEL – DIRECTIVE DE CHANGEMENT DC-S-17**

**CONSIDÉRANT** le contrat visant l'exécution de travaux de réaménagement et d'ajouts d'issues au centre multifonctionnel de Waterville octroyé à Construction Alain Morin inc par la résolution 5811-2024-12-19 le 19 décembre 2024;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux de transformation de l'église en Centre multifonctionnel sont en cours ;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme d'architecte présente, en date du 22 septembre 2025, la directive de changement (DC-S-17) concernant le remplacement arbalétriers existants au montant de 29 838.83\$ avant taxes;

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond  
Appuyé par le conseiller René Bessette  
Et résolu à l'unanimité

**D'**approuver la directive de changement DC-S-17 tel que précédemment mentionné sous réserve de quelques clarifications mineures;

**De** financer cette dépense par les subventions obtenues pour ce projet et le règlement d'emprunt no 670;

**D'**autoriser le paiement de la dépense, sur réception des décomptes et approbation du conseil, selon les étapes prévues au devis, et ce jusqu'au montant maximal autorisé.



**OCTROI D'UN CONTRAT D'ENTRETIEN DE LA PATINOIRE EXTÉRIEURE ET DE LA GLISSADE SAISON 2025-2026**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Waterville entretient une patinoire extérieure pendant la période hivernale;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Waterville souhaite engager un contractuel pour effectuer les travaux d'entretien et de surveillance de la patinoire et de la glissade;

La conseillère Véronique Blais déclare qu'elle a un intérêt dans ce dossier et qu'en conséquence, elle s'abstiendra de participer aux délibérations.

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting  
Appuyé par le conseiller René Bessette  
Et résolu à l'unanimité

**D'approuver** le projet d'entente présenté par la directrice générale et donner le contrat d'entretien saison 2025-2026 de la patinoire extérieure à Jefferay Giguère pour un montant total de 10 500 \$ plus taxes;

**D'autoriser** la direction générale à signer les documents relatifs à ce contrat.

**TRAVAUX DU CENTRE MULTIFONCTIONNEL – DIRECTIVE DE CHANGEMENT DC-E-01**

**CONSIDÉRANT** le contrat visant l'exécution de travaux de réaménagement et d'ajouts d'issues au centre multifonctionnel de Waterville octroyé à Construction Alain Morin inc par la résolution 5811-2024-12-19 le 19 décembre 2024;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux de transformation de l'église en Centre multifonctionnel sont en cours ;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme d'architecte présente, en date du 22 septembre 2025, la directive de changement (DC-E-01) concernant le déplacement et rajout station de pompage au montant de 1 901.78\$ avant taxes;

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond  
Appuyé par le conseiller Gordon Barnett  
Et résolu à l'unanimité

**D'approuver** la directive de changement DC-E-01 tel que précédemment mentionné sous réserve de quelques clarifications mineures;

**De financer** cette dépense par les subventions obtenues pour ce projet et le règlement d'emprunt no 670;



D'autoriser le paiement de la dépense, sur réception des décomptes et approbation du conseil, selon les étapes prévues au devis, et ce jusqu'au montant maximal autorisé.

6031-2025-10-01

**DEMANDE DE PAIEMENT NO 3 DE LES CONSTRUCTIONS YVES LESSARD INC POUR LES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DU 660 RUE COUVENT WATERVILLE**

**CONSIDÉRANT QUE** l'entrepreneur Les Constructions Yves Lessard Inc. a réalisé une partie des travaux;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entrepreneur a présenté une demande de paiement no 3 pour son avancement des travaux en date du 30 septembre 2025;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme mandatée pour la surveillance Architech Design, a produit le certificat de paiement no 3 en bonne et due forme pour la demande de paiement no 3;

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond  
Appuyé par le conseiller René Bessette  
Et résolu à l'unanimité

**D'accepter** le certificat de paiement no 3 préparé par Architech Design et;

**D'approuver** la demande de paiement no 3 de Les Constructions Yves Lessard Inc. au montant de 37 668.95\$ taxes incluses pour les travaux de réaménagement du 660 rue du Couvent.

6032-2025-10-01

**CONTRIBUTION POUR FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX OU D'ESPACES NATURELS – SUBDIVISION DU LOT 5 662 313 (395 RUE KING)**

**CONSIDÉRANT QUE** le propriétaire du lot 5 662 313 a déposé un plan cadastral pour la subdivision du terrain en 2 lots;

**CONSIDÉRANT QUE** la contribution pour fins de parcs est exigée en vertu de l'article 4.6 du règlement de lotissement no. 615 pour ce genre d'opération cadastrale ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité souhaite favoriser l'établissement de nouveaux parcs et espaces verts, tout en maintenant et entretenant ceux existants

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité ne souhaite pas établir de parcs dans ce secteur ;



**CONSIDÉRANT QUE** la contribution exigée constitue une somme d'argent ou de terrain qui doit représenter 5 % de la valeur de l'ensemble des lots compris dans le plan relatif à l'opération cadastrale;

Il est proposé par le conseiller René Bessette

Appuyé par le conseiller Karl Hunting

Et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'administration à demander à ce que les propriétaires des lots versent une somme d'argent (ou terrain) représentant 5% de la valeur du site selon les règles de calcul indiquées à l'article 4.6.3 du règlement de lotissement 615.

6033-2025-10-01

### **MODIFICATION DU CALENDRIER DES SÉANCES RÉGULIÈRES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2025**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Waterville doit adopter un calendrier des séances régulières du conseil municipal ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil désire modifier la date de la séance de novembre 2025;

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond

Appuyé par le conseiller René Bessette

Et résolu à l'unanimité

**DE** modifier le calendrier des séances régulières du conseil municipal de l'année 2025 de la façon suivante :

- La nouvelle date de la séance de novembre 2025 est modifiée pour le mercredi 12 novembre 2025 à 19h.

### **VARIA**

### **QUESTION DES CONTRIBUABLES**

Deux personnes sont présentes. Une personne félicite la mairesse ainsi que les conseillers pour leur dévouement.



**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting  
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond  
Et résolu à l'unanimité

Que la présente assemblée soit levée. Il est 20 h 04.

---

Nathalie Dupuis, mairesse

---

Nathalie Isabelle, greffière-trésorière

